

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 25 JUN 2024
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 34

Nb. de représentés : 4

Nb. d'absents : 15

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juin à 17h09, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Stéphane DIJOUX, 1er Adjoint.

AFFAIRE N° 33/1598 :

Approbation de l'avenant à la convention de mise à disposition de créneaux d'occupation de la maison de quartier de Beauregard de Condé-Concession et de la cour extérieure à l'Association Kaz'Amis

ETAIENT PRESENTS :

MM. DIJOUX Stéphane, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEE Jean François, FERDE Thérèse, VALY Nazir, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, ROUVRIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, HOARAU Berthe Denise, CADET André, VON-PINE Bernard, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ARAYE Hélène, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie.

REPRESENTE (S) :

MM. FATIMA Sofa (par Madame TAYLLAMIN Patricia), POTIN Philippe (par Madame AHO NIENNE Sandrine), VAYABOURY Jean Patrick (par Madame GUIEN Marie Claire), RIVIERE Christelle (par Monsieur DIJOUX Stéphane).

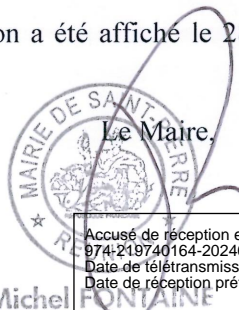
ABSENTS :

MM. FONTAINE Michel, DAMOUR Kichena, TIONOHOU Sabrina, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, RAYMOND Edmée, DAFFON Amédée Albert, LORION David, BELLON Stéphen, ACAPANDIE Freddy, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, BOYER Marie Pascaline, BASSE Pascal.

Le Président de séance constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Hélène ARAYE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Président de séance certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 28 juin 2024 et la convocation du Conseil Municipal faite le 19 juin 2024.



Accusé de réception en préfecture
074-219740164-20240625-35-1598-DE
Date de télétransmission : 27/06/2024
Date de réception préfecture : 27/06/2024

Michel FONTAINE

Affaire n°33/1598 : Approbation de l'avenant à la convention de mise à disposition de créneaux d'occupation de la maison de quartier de Beauregard de Condé-Concession et de la cour extérieure à l'Association Kaz'Amis.

Pôle Développement Social Territorialisé - Direction de la Proximité

Le Maire rappelle à l'Assemblée que la Ville de Saint-Pierre encourage et soutien la dynamique du tissu associatif sur son territoire.

Dans le cadre de cet accompagnement, notamment pour la mise en œuvre de ses chantiers d'insertion des publics les plus vulnérables, la Ville a consenti par délibération du Conseil Municipal du 14 Novembre 2022 – Affaire N° 21/981 à mettre à disposition, les éléments de la Maison de quartier de Beauregard située au 23 rue Raymond Bègue Condé-Concession, 97432 Ravine des Cabris sur la parcelle cadastrée CW 395 : la cuisine (utilisation partagée), les sanitaires de 2 m² (utilisation partagée) , le cagibi de la maison de quartier (utilisation partagée), la cour de la maison de quartier avec l'abri de jardin et les serres, à l'association Kaz'Amis les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7H00 à 12H15.

Concernant la véranda fermée servant d'espace d'activités de 51 m² et l'espace central de la maison de quartier, ceux-ci pourront en parallèle continuer à fonctionner pour accueillir les activités à destination des habitants ou servir de salle de réunion.

Compte tenu de la nécessité de maintenir la dynamique enclenchée par l'association Kaz'amis sur le territoire, il est proposé par voie d'avenant à l'article 11 de la convention initiale de prolonger la durée de mise à disposition pour une période de 1 an renouvelable.

Sur proposition du Président de séance, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **DE VALIDER la convention annexée,**
- **D'APPROUVER la mise à disposition de créneaux d'occupation de la maison de quartier de Beauregard de Condé-Concession et de la cour extérieure à l'Association Kaz'Amis,**
- **DE L'AUTORISER, lui ou l'un de ses adjoints délégués d'ans leur domaine respectif de compétences, à SIGNER toutes pièces administratives et financières se rapportant à cette affaire.**



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



Michel FONTAINE

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20240625-35-1598-DE
Date de télétransmission : 27/06/2024
Date de réception préfecture : 27/06/2024